

## DEPARTEMENT DE LA SOMME

### NIBAS

Ruelle du Presbytère

---

Déclassement du domaine public

---

### DOSSIER D'ENQUETE

---

## DEPARTEMENT DE LA SOMME

### NIBAS

Ruelle du Presbytère

---

Déclassement du domaine public

---

### DOSSIER D'ENQUETE

---

- ▶ Notice Explicative
- ▶ Plan de situation
- ▶ Plan d'ensemble au 1/1000
- ▶ Plan de masse au 1/250

**DEPARTEMENT DE LA SOMME****NIBAS****Ruelle du Presbytère**

---

**Déclassement du domaine public**

---

**NOTICE EXPLICATIVE****PREAMBULE**

Selon l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, « *sous réserve de dispositions législatives spéciales, le domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.* »

Selon l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, « *les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.* »

**De fait, la Ruelle du Presbytère, ouverte à la circulation routière, est inaliénable et imprescriptible.**

**CONSTAT**

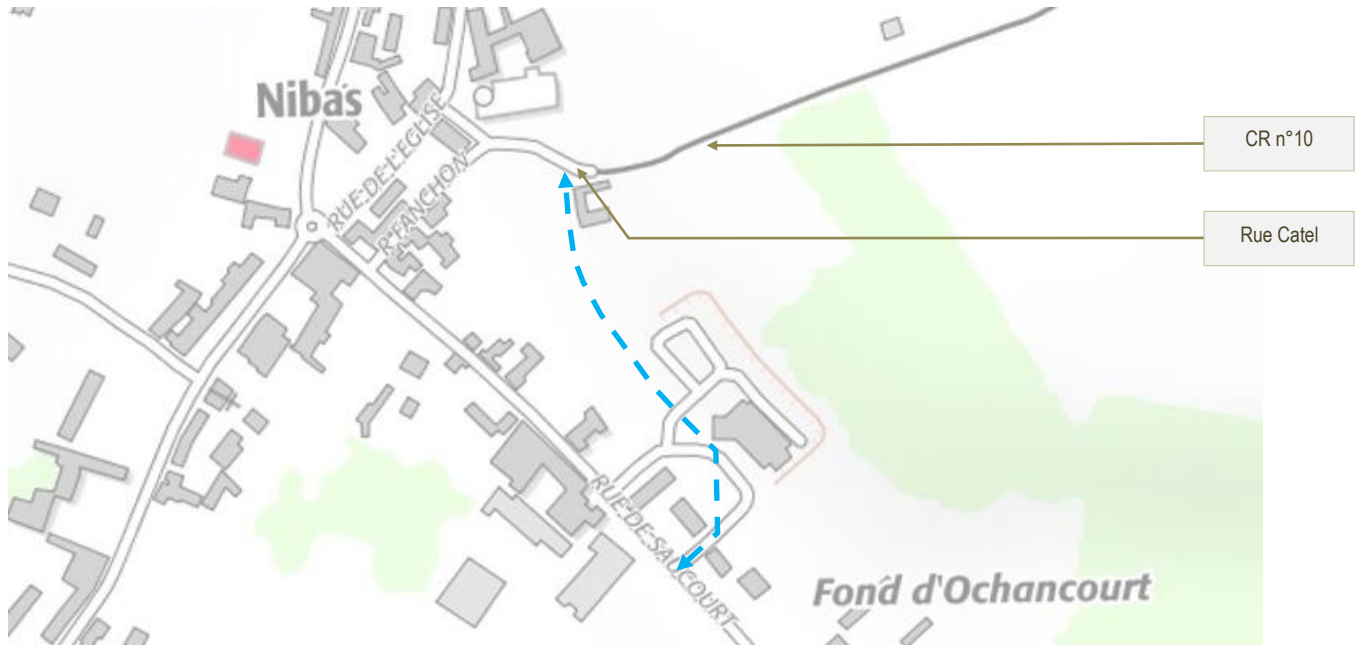
La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une procédure de remaniement afin de procéder à la réfection des plans cadastraux de la commune de Nibas.

La municipalité a ainsi été amenée à s'interroger sur le devenir du domaine public.

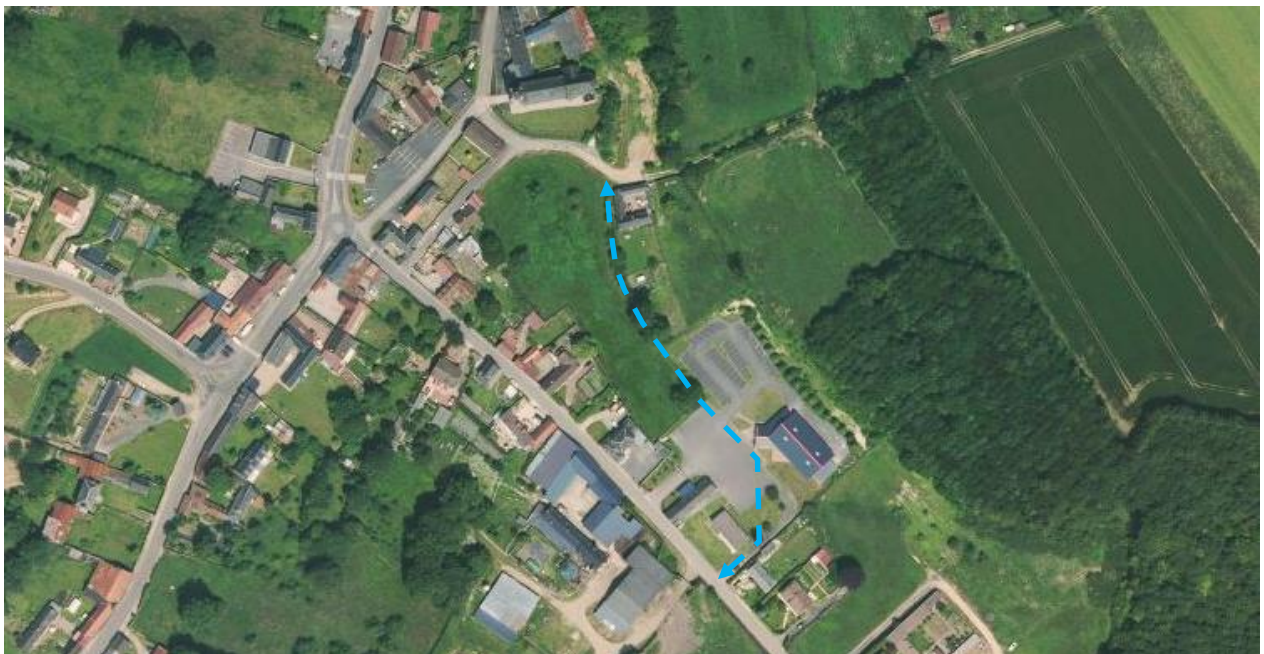
Dans ce contexte, vu la construction de la salle Pierre Wattebled et l'aménagement d'un parc de stationnement attenant ainsi que la desserte des propriétés privées alentour, il s'est avéré inutile de maintenir la Ruelle du Presbytère dans le domaine public.

**PROJET**

La Ruelle du Presbytère prend naissance 30m avant l'intersection de la Rue Catel avec le Chemin Rural n°10 de Nibas à Ochancourt et se termine à l'intersection avec la Rue de Saucourt.



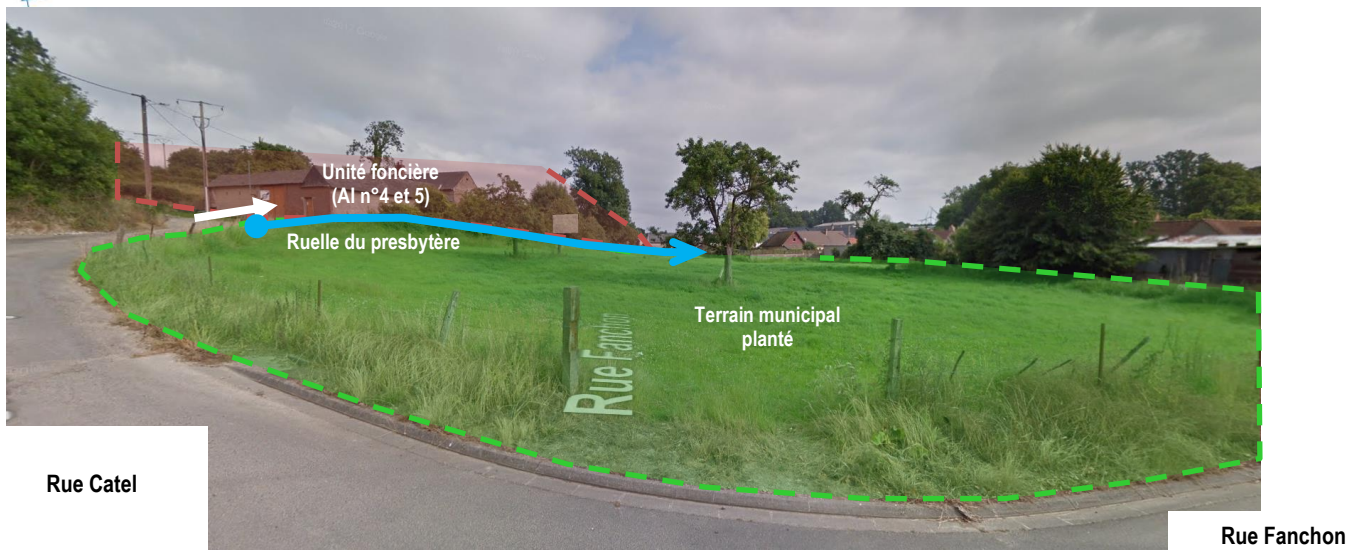
← - - → Localisation de la Ruelle du Presbytère sur fond IGN issu de Géoportail



← - - → Localisation de la Ruelle du Presbytère sur fond aérien issu de Géoportail







La Ruelle du Presbytère ne dessert plus que des propriétés privées appartenant à la commune de Nibas : elle n'a pas été maintenue dans le domaine public.



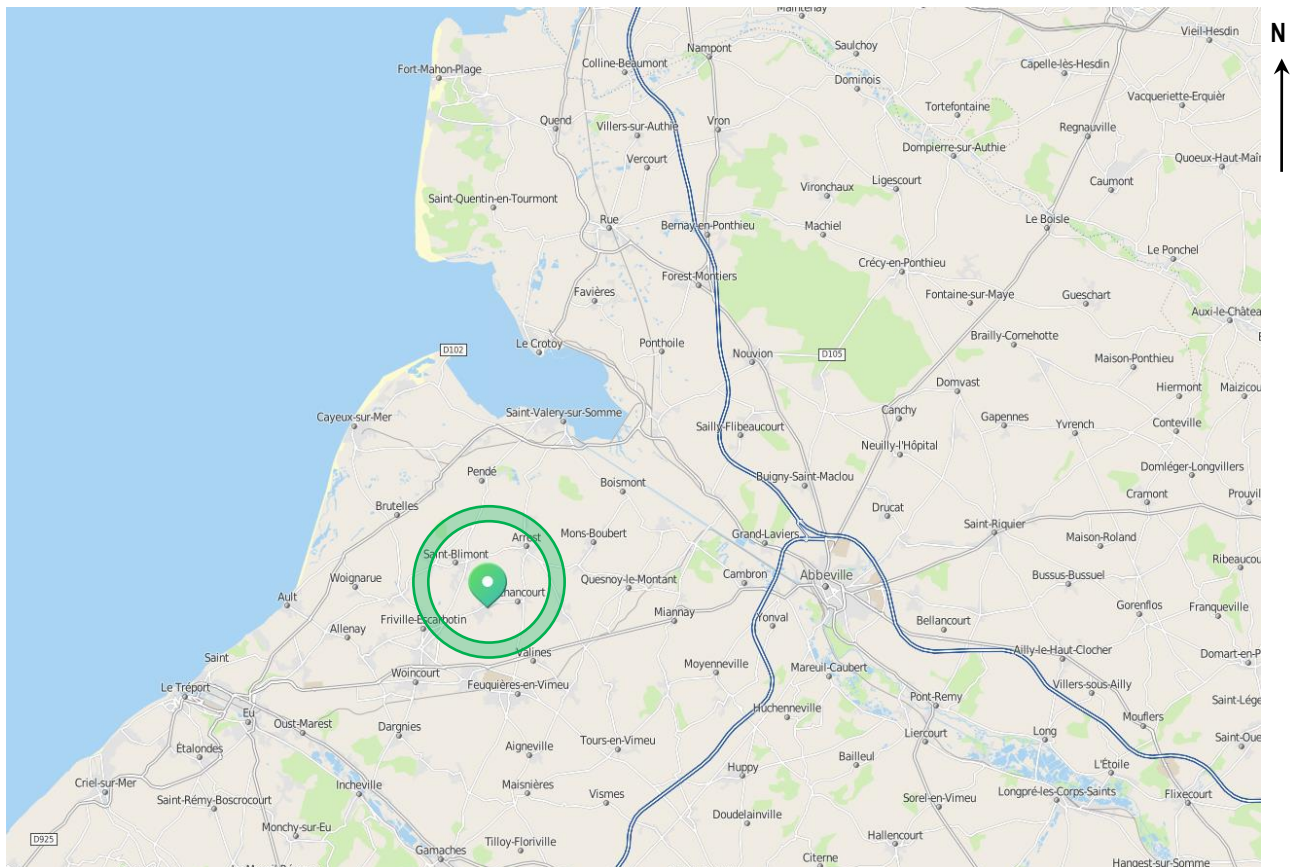


**DEPARTEMENT DE LA SOMME****NIBAS****Ruelle du Presbytère**

---

**Déclassement du domaine public**

---

**Plan de situation – Sans échelle**







Département de la Somme  
**COMMUNE DE NIBAS**  
 Rue du Presbytère

Domaine Public  
 Section cadastrale : AI

Déclassement de la Rue du Presbytère

Domaine Public - 38 - 595 m<sup>2</sup> (Superficie réelle mesurée)

Dressé le : 21.06.2018  
 Borné le : 02.10.2018  
 Mis à jour le : 31.01.2019

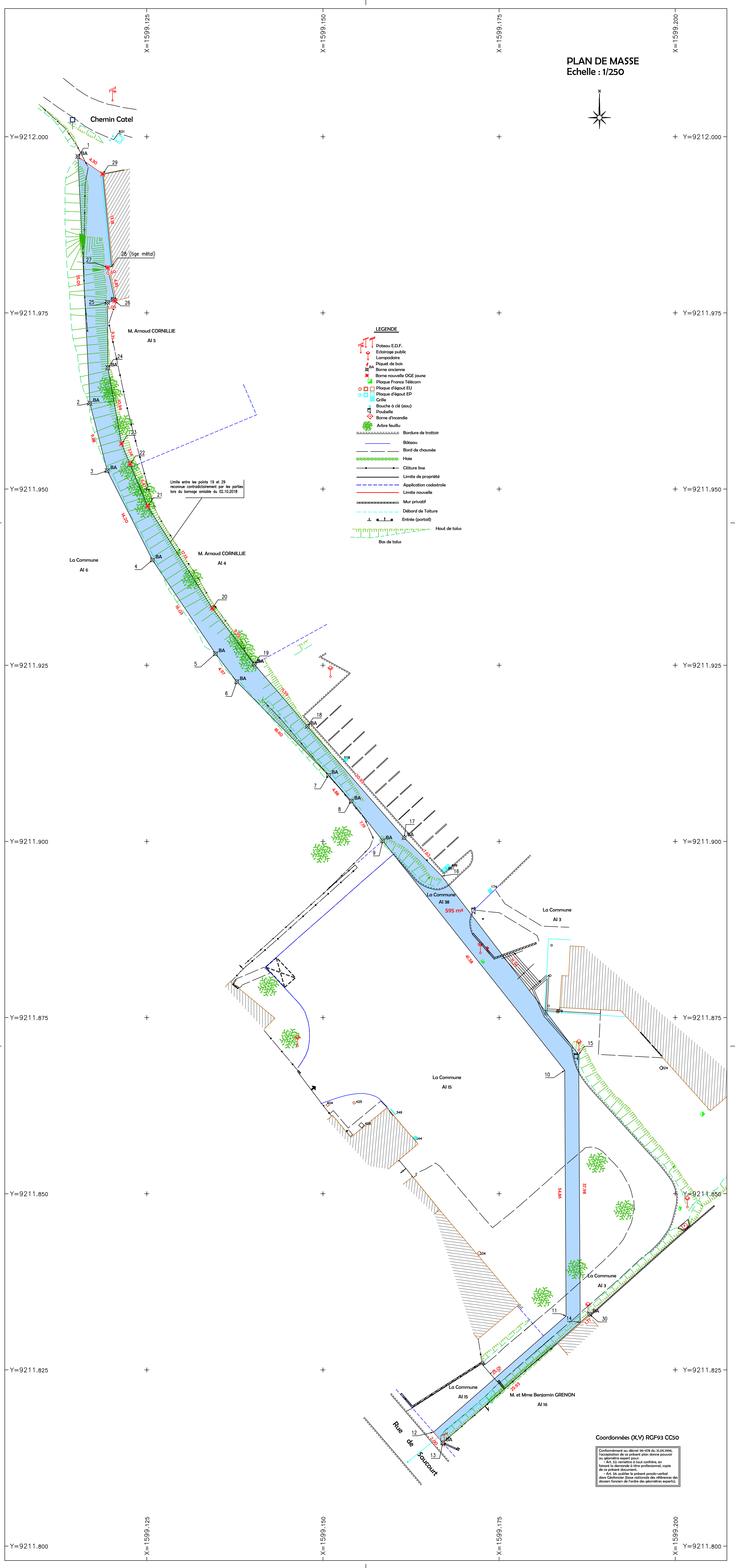
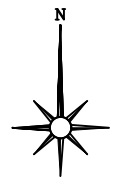


Vives DELAVIGNE - Richard DODELIN  
 Sylvain HENNOUCQUE - Dominique PFAFF  
 Joël QUENOUILLE et Associés  
 www.euclud-eurotop.fr

Dossier: SV1364

PLAN DE DIVISION

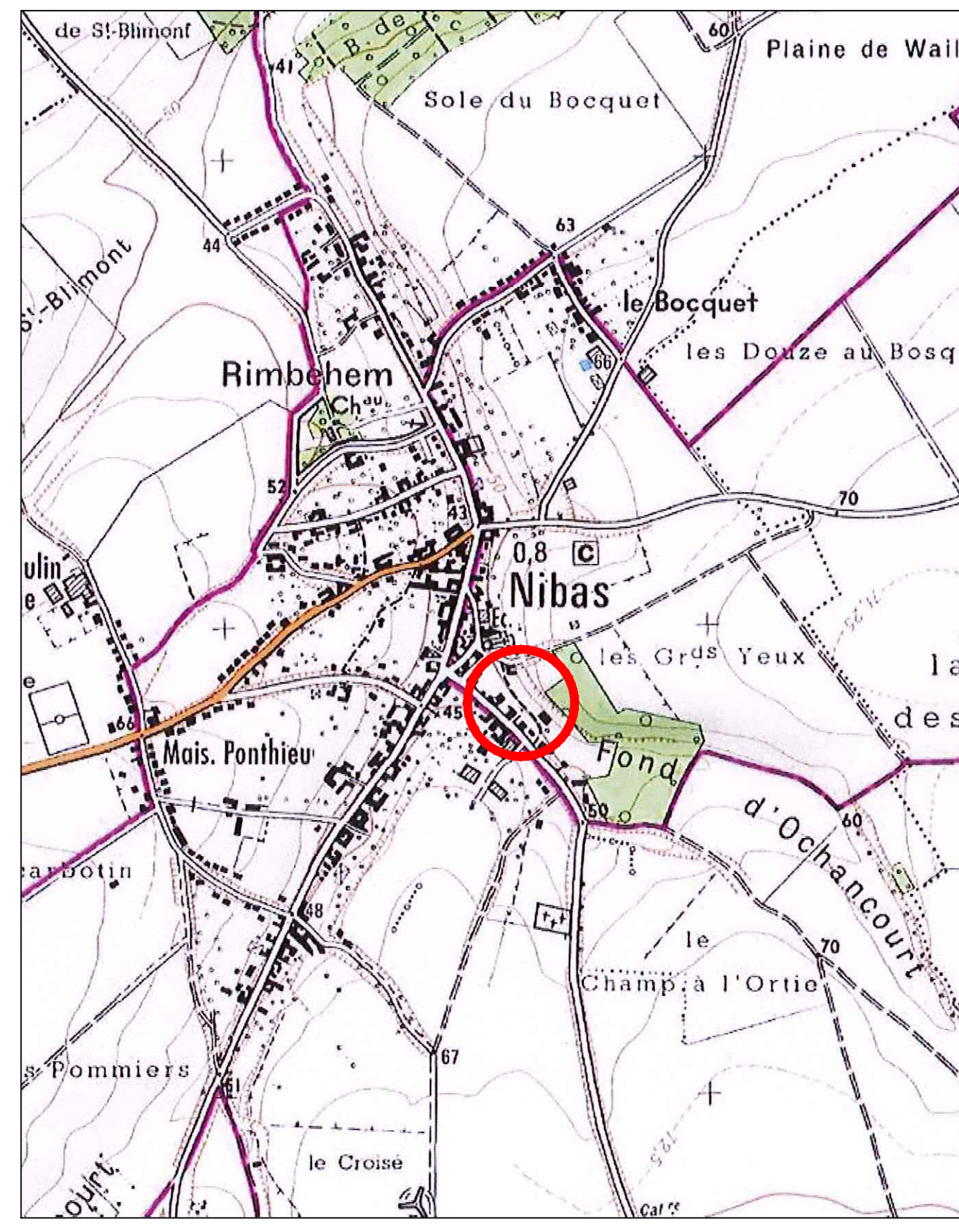
PLAN DE MASSE  
 Echelle : 1/250



LEGENDE

- Poteau E.D.F.
- Eclairage public
- Lampadaires
- Piquet de bois
- Borne ancienne
- Borne nouvelle OGE (oume)
- Plaque France Télécom
- Plaque d'égout EU
- Plaque d'égout EP
- Orille
- Bouche à ciel (sou)
- Poubelle
- Borne d'incendie
- Arbre feuillu
- Bordure de trottoir
- Bâti
- Bord de chaussée
- Halle
- Clôture fixe
- Limite de propriété
- Application cadastrale
- Limite nouvelle
- Mur privatif
- Débord de toiture
- Entrée (portail)
- Haut de talus
- Bas de talus

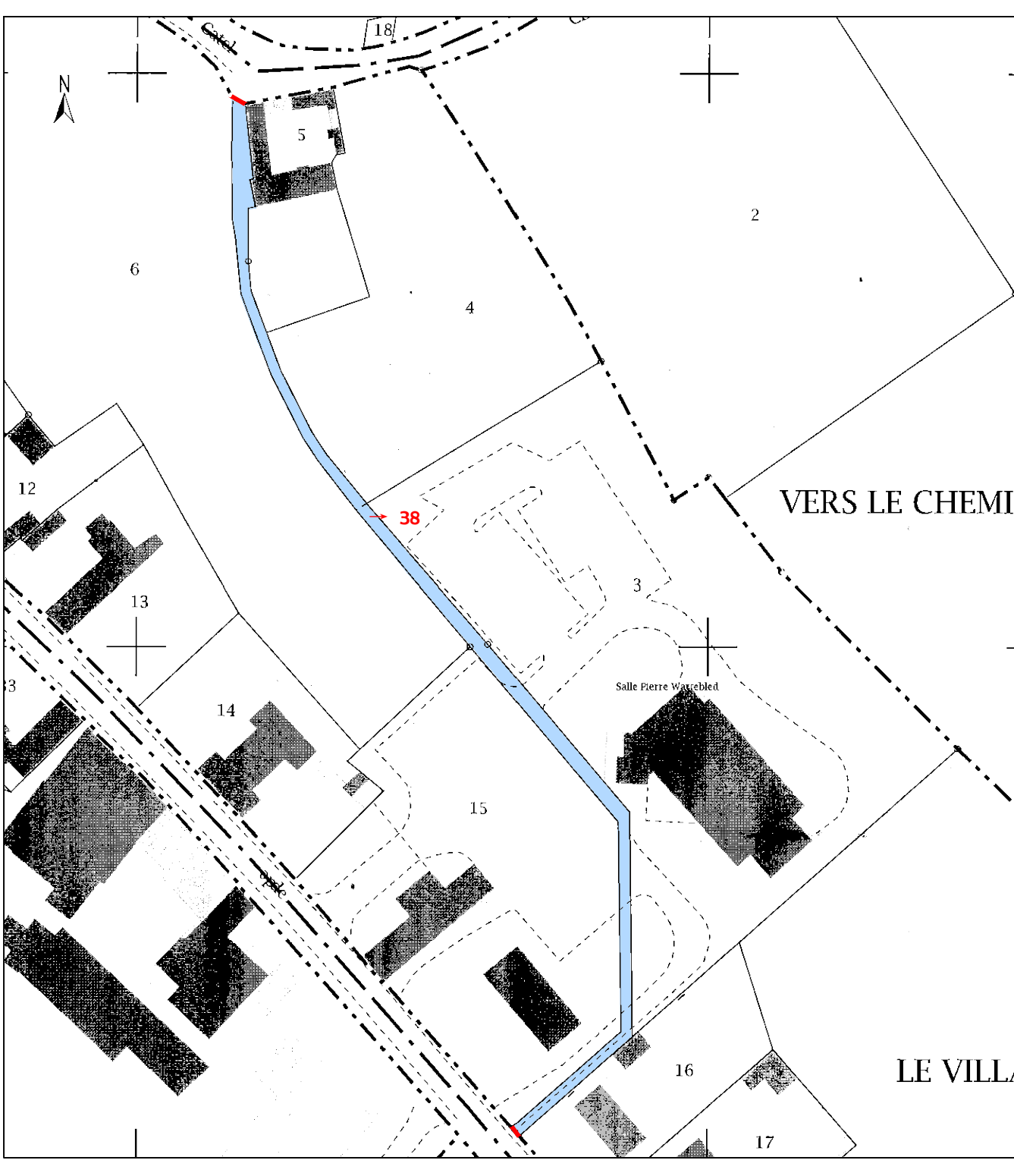
PLAN DE SITUATION



Euclud Eurotop

Dossier: D9000

PLAN D'ENSEMBLE  
 Echelle : 1/1000  
 Extrait cadastral



Euclud Eurotop

Dossier: D9000

Coordonnées (X,Y) RGF93 CC50  
 Conformément au décret 96-126 du 20.02.1996  
 l'incertitude de la position d'un point dans un plan  
 géométrique est de l'ordre de 10 cm.  
 Art. 12, règlement de tout cadastre, en  
 vertu du décret du 10.02.1996, copie  
 de ce plan est document.  
 Art. 12, règlement de tout cadastre, en  
 vertu du décret du 10.02.1996, copie  
 de ce plan est document.